



LE PLAN CANADIEN POUR LES MINÉRAUX ET LES MÉTAUX

Commentaires et réponses au Document de discussion :

**Idées sur l'exploitation minière en vue de l'élaboration
du Plan canadien pour les minéraux et les métaux**

Présenté à Ressources naturelles Canada

Juillet 2018

LE PLAN CANADIEN POUR LES MINÉRAUX ET LES MÉTAUX

1. PRÉAMBULE

Fondée en 1936, l'Association minière du Québec (AMQ ou l'Association) agit à titre de porte-parole de l'ensemble des entreprises minières productrices de métaux et de minéraux et de leurs installations, des entreprises métallurgiques, des entrepreneurs miniers et des entreprises minières en développement sur le territoire québécois. Peuvent également devenir membres de l'Association, les fournisseurs, les organismes sans but lucratif, les institutions et les partenaires du secteur minier. L'AMQ a pour mission de promouvoir, soutenir et développer de façon proactive une industrie minière québécoise responsable, engagée et innovante et pour vision d'assumer son rôle de leader, de référence incontournable d'une industrie minière québécoise responsable, innovante et compétitive, dans une perspective de développement durable.

Pour devenir membre de l'AMQ, les entreprises ou organismes doivent adhérer à ses valeurs :

- Être respectueux;
- Être transparent;
- Être responsable;
- Favoriser le travail d'équipe.

Dans une optique d'amélioration continue en matière de pratiques environnementales et sociales des sociétés minières, l'AMQ a adhéré en juin 2014 à l'initiative *Vers le développement minier durable* (VDMD), développée par l'Association minière du Canada, et a pris en charge son application au Québec. Dès 2018, toutes les sociétés minières qui voudront être membres de l'Association devront intégrer dans leurs façons de faire cette initiative qui vise à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les principaux risques liés aux activités minières soient gérés de façon responsable dans les installations des sociétés minières. En obligeant l'ensemble de ses membres à adhérer au VDMD, l'AMQ s'assure que les sociétés minières opérant au Québec se dotent des plus hauts standards relativement au développement durable. Rappelons que les exigences contenues dans cette initiative vont au-delà des exigences légales auxquelles les compagnies minières doivent souscrire.

En plus du VDMD, l'AMQ a adopté une Charte de développement durable des sociétés minières œuvrant au Québec, une charte pour ses membres et développée par ses membres. Soucieux d'adopter et de mettre en place des pratiques responsables qui tiennent compte des enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance, les membres de l'AMQ ont donc identifié six engagements auxquels ils se doivent d'adhérer :

1. **Adoption et mise en œuvre des pratiques d'affaires éthiques**, ce qui se traduit par l'implantation de processus de gouvernance rigoureux et par l'adoption de politiques ou de codes encadrant la conduite de l'industrie minière et de ses employés;

2. **Imputabilité de leurs activités et des impacts potentiels**, par une gestion proactive des risques et des incidents potentiels liés au fonctionnement de l'industrie minière et par la planification et la mise en œuvre de réponses diligentes pour atténuer leurs conséquences ou remédier à la situation;
3. **Relations ouvertes et continues avec les parties prenantes**, en faisant preuve de transparence et de proactivité, en communiquant de l'information claire, pertinente et suffisante sur les activités de l'industrie minière, et en mettant en place des mécanismes de dialogue inclusifs;
4. **Contribution active à la protection de l'environnement et de la biodiversité**, conformément à la réglementation en vigueur et en favorisant la mise en place de pratiques allant au-delà des exigences légales et permettant la réduction de l'empreinte environnementale;
5. **Cohabitation harmonieuse avec les collectivités**, en respectant les usages et les cultures du milieu, et en adoptant les mesures nécessaires en vue d'optimiser les retombées locales tout en minimisant les nuisances et contraintes liées aux activités et aux installations de l'industrie minière;
6. **Bien-être et sécurité des employés**, en leur offrant un environnement de travail sécuritaire, des conditions d'emploi compétitives et un milieu de travail respectueux et équitable contribuant à leur plein développement professionnel.

Il n'est pas simple de concilier les différentes facettes du développement durable (sociale, environnementale et économique) dans les opérations minières, mais les sociétés adhèrent à cette charte parce qu'elles ont à cœur cet équilibre et qu'elles se dotent de moyens pour y arriver.

Toujours active pour mettre en place des initiatives contribuant à assurer un développement responsable des activités minières, l'AMQ a de plus adopté en 2017 des orientations en matière de relations avec les communautés autochtones. Ces orientations s'accompagnent d'un certain nombre d'attentes jugées essentielles au développement et au maintien de relations harmonieuses entre ses membres et les communautés autochtones et visent plus spécifiquement à :

- Favoriser un dialogue constructif entre l'AMQ, ses membres et les communautés autochtones;
- Améliorer le niveau de connaissance et de compréhension, voire de sensibilité, des membres de l'AMQ à l'égard de la culture et des préoccupations des communautés autochtones;
- Guider les membres de l'AMQ dans l'adoption et la mise en œuvre des meilleures pratiques dans leurs relations avec les communautés autochtones;
- Améliorer la compréhension des rôles et responsabilités des partenaires du secteur minier (autochtones, gouvernements fédéral et provincial, promoteurs).

2. INTRODUCTION

L'Association minière du Québec (AMQ) a procédé à une consultation auprès de ses membres et a participé à plusieurs sessions de consultation offertes par Ressources naturelles Canada afin de présenter ses réponses aux questions du document de discussion « Idées sur l'exploitation minière et vue de l'élaboration du Plan canadien pour les minéraux et les métaux ».

L'AMQ tient à indiquer d'entrer de jeu que sa participation à cette consultation pour l'élaboration du Plan canadien pour les minéraux et les métaux s'inscrit en droite ligne avec le grand objectif de son plan d'action stratégique 2016-2020 qui est d'assurer la pérennité de l'industrie minière au Québec.

Elle tient par ailleurs à saluer cette démarche du gouvernement fédéral qui démontre son intérêt pour le développement d'une industrie minière forte au Canada. Elle souligne toutefois que l'opérationnalisation de ce plan dépendra en grande partie des gouvernements provinciaux qui détiennent la compétence dans le domaine des ressources naturelles. Il est donc primordial que le gouvernement fédéral fasse en sorte que les gouvernements provinciaux s'approprient la démarche afin de donner au futur plan son plein potentiel et à l'industrie minière canadienne son plein envol.

C'est dans la mise en œuvre qu'on sera à même de voir la vraie volonté des gouvernements de voir se développer ici une industrie minière forte et compétitive.

Dans cette section du mémoire, vous pourrez lire les réponses et commentaires de l'Association minière du Québec aux questions du document de discussion.

3. RÉPONSES ET COMMENTAIRES

3.1. Domaine d'intérêt possible : Exploiter le potentiel des ressources du Canada

3.1.1. Quels sont les plus grands défis auxquels est confrontée l'industrie de l'exploration?

L'industrie de l'exploration est confrontée à deux grands défis, soit l'accès au territoire et la disponibilité du financement :

Accès au territoire

Les ressources minérales du Canada représentent notre principal avantage concurrentiel par rapport aux autres pays du monde.

Pour en tirer profit, il faut toutefois pouvoir y avoir accès. L'exploration est essentielle pour trouver la mine de demain. Il est donc impératif de mettre en place des mesures pour faciliter l'accès au territoire et réduire les contraintes à l'exploration.

Il subsiste toutefois des contraintes à l'exploration, dont les suivantes :

- Les revendications territoriales
 - L'industrie a besoin que le gouvernement soutienne les entreprises dans leurs relations et échanges avec les communautés afin de leur permettre de pouvoir explorer;
- Les exigences de plus en plus strictes en regard de l'acceptabilité sociale
 - L'industrie est d'avis que les projets miniers doivent se développer dans le respect des milieux d'accueil. Certains groupes, par contre, voudraient élargir le concept d'acceptabilité sociale pour donner littéralement à la population un droit de vie ou de mort sur des projets. Le gouvernement ferait fausse route en allant dans cette direction. Le processus menant à l'acceptabilité sociale n'est pas un référendum et ultimement, c'est au gouvernement de juger s'il est acceptable ou non dans sa forme actuelle;
- La soustraction de terres à l'aliénation (aires protégées, etc.)
 - Comme la soustraction de terres à l'aliénation réduit l'accès aux zones d'exploration, le Canada devient alors moins intéressant et les entreprises se rendent ailleurs, soit là où l'accès au territoire est plus grand. Le gouvernement devra donc faire preuve de prudence dans la soustraction des terres à l'aliénation;
 - Au cours des dernières années, bon nombre de juridictions se sont engagées à interdire le développement économique dans une importante partie de leur territoire. Le fondement scientifique de ces engagements n'est pas toujours clair. Il est essentiel de s'assurer que le potentiel minéral est pris en compte dans tous les processus de soustraction de territoires afin que les intervenants, les détenteurs de droits et les gouvernements disposent de toutes les données disponibles pour prendre de telles décisions;
- Le manque d'infrastructures d'accès (routes, aéroports, ports, voies ferrées, etc.).

Disponibilité du financement

Pour intéresser les investisseurs, il faut réduire l'incertitude et fournir un cadre législatif, réglementaire et fiscal stable et prévisible.

Plusieurs éléments nuisent à la recherche de financement, dont :

- Les nombreuses et répétées modifications législatives et réglementaires, autant au niveau provincial que fédéral, et ce, dans un contexte où l'accent est de plus en plus mis sur l'acceptabilité sociale des projets, ce qui crée une double incertitude sur le plan des délais pour l'obtention des permis;
 - Bien que l'industrie juge essentiel d'obtenir l'acceptabilité sociale des projets miniers, il est primordial que ce processus soit bien encadré et connu afin de ne pas retarder indûment des projets. De plus, c'est au gouvernement de trancher et il devra le faire sur la base des consultations tenues et des réponses obtenues.
- L'absence totale d'harmonisation entre les paliers de gouvernements fédéral et provinciaux, tout particulièrement en ce qui concerne le cadre légal applicable et la procédure d'évaluation/autorisation environnementale;
- La duplication et les incohérences du cadre réglementaire entre et à l'intérieur des paliers fédéral et provinciaux;
- Délais d'obtention des permis ou autorisations trop longs et imprévisibles;
- Nombre de permis nécessaires – processus laborieux et coûteux;
- Incertitude relative aux relations avec les communautés autochtones;
- Absence de programmes et de soutien financier au développement de l'employabilité, de compétences spécifiques au secteur minier et à la mobilité des travailleurs.

3.1.2. Que peut-on faire de plus pour encourager les découvertes minérales et faire avancer les projets prometteurs?

Pour encourager les découvertes minérales et faire avancer les projets prometteurs, les gouvernements doivent notamment bonifier et assurer une stabilité dans le soutien à l'acquisition et à la diffusion des connaissances et données géoscientifiques publiques. Ces données fournissent l'information de base nécessaire aux sociétés d'exploration afin qu'elles puissent repérer les zones présentant un potentiel minéral favorable pour leur permettre de prendre des décisions éclairées.

Le gouvernement doit donc investir davantage dans l'acquisition de ces connaissances. Par exemple, au Québec, il est essentiel de bonifier le contenu de SIGÉOM, un système d'information géominière à référence spatiale unique en son genre.

Il contient toutes les données géoscientifiques québécoises recueillies depuis 150 ans. Chaque année, il s'enrichit des résultats des travaux de cartographie géologique, de prospection et d'exploration réalisés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, les compagnies minières et les universités. Ce

système contient l'information de base nécessaire aux explorateurs. Plus il y aura d'informations dans SIGÉOM, plus les compagnies d'exploration en tireront profit.

Il serait aussi pertinent de créer des incitatifs fiscaux stables et à plus long terme (cesser le renouvellement annuel qui crée de l'incertitude et qui nuit à la prévisibilité), afin de permettre aux sociétés de mieux planifier leurs opérations et développements :

- Permettre l'émission d'actions accréditatives sur une période de cinq ans;
- Prolonger les crédits d'impôt relatifs aux ressources ou à l'exploration pour une période de cinq ans;
- Créer des crédits d'impôt pour la réalisation d'études environnementales et sociales ou rendre admissibles toutes les nouvelles dépenses associées aux nouvelles obligations en matière de développement durable, d'acceptabilité sociale et de relations avec les communautés.

Toujours dans l'objectif d'encourager les découvertes minérales et pour faire avancer les projets, il est primordial de développer des infrastructures habilitantes (transport, énergie, etc.), notamment par l'instauration d'un plan fédéral de développement des infrastructures en complémentarité à des programmes provinciaux.

Quand les infrastructures sont en place, les projets d'exploration se développent autour. La philosophie actuelle focalise sur le concept « utilisateur-payeur », alors que le gouvernement fédéral devrait contribuer à la construction/réfection de routes et autres infrastructures de transport (ex. : aéroports) afin d'ouvrir le territoire. De cette façon, des projets d'intérêt, aujourd'hui en milieu isolé et donc difficilement « développables », pourraient voir le jour.

Autre élément à considérer : l'accompagnement des sociétés minières dans leurs relations avec les communautés autochtones. En effet, il subsiste des incertitudes liées au contexte autochtone et plus particulièrement sur les territoires non conventionnés. En attendant la conclusion d'ententes et de traités avec les Premières Nations et les communautés autochtones, l'industrie minière a besoin d'une intervention de l'État pour établir des règles claires dans les relations avec les communautés autochtones présentes sur le territoire.

Les demandes des communautés autochtones en territoire non conventionné deviennent de plus en plus exigeantes, notamment en matière de compensations financières. Par ailleurs, elles réclament des sociétés minières de reconnaître leur territoire, ce qui n'est pas du ressort des entreprises privées, mais bien des gouvernements.

Il y a un besoin de prévisibilité en matière de relations avec les communautés autochtones afin de diminuer les risques dans le développement des projets miniers, notamment pour les investisseurs. Conformément à la jurisprudence applicable, l'obligation de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder, incombe à la Couronne. Cette dernière initie, mène et s'assure du bon déroulement du processus de consultation et consulte les communautés autochtones de manière distincte lorsque les circonstances le requièrent. Quant aux promoteurs miniers,

leur rôle se limite à informer les communautés de leur projet et de prendre en compte les préoccupations et attentes exprimées.

Les sociétés minières souhaitent une intervention du gouvernement pour rétablir le climat de confiance, pour diminuer l'incertitude et pour établir des balises. Le gouvernement doit rappeler aux communautés autochtones les rôles et responsabilités de chacune des parties pour ainsi éviter les demandes d'accommodement directement aux sociétés minières.

Les provinces et territoires doivent déployer tous les efforts pour conclure une ou des ententes avec les communautés autochtones afin de procéder au partage des redevances minières, et ce, sans impact sur le niveau de redevances à verser au gouvernement par les sociétés minières.

Les gouvernements doivent aussi bien définir le territoire pour identifier qui doit être consulté, tout en accompagnant mieux les communautés ainsi que les promoteurs dans ce processus.

Il est également du ressort du gouvernement d'assurer un cadre réglementaire crédible quant aux exigences et aux délais, tout comme la mise en place d'un processus permettant une substitution entre les cadres fédéral et provincial (ex. : substitution (réf. : section 3.3 de ce document, clarification des champs de compétences afin d'éviter les évaluations en double, etc.).

3.1.3. Comment pouvons-nous mobiliser des fonds publics et privés pour combler le « déficit infrastructurel » et appuyer des projets d'exploitation minérale?

L'avenir de l'industrie minière canadienne dépend de plus en plus des régions éloignées et nordiques du Canada. Or, le manque d'infrastructures dans ces régions est un obstacle important aux occasions d'augmenter la découverte de gisements et donc, leur mise en valeur. Ce qui aggrave le problème, c'est le faible niveau d'admissibilité de ces territoires aux programmes fédéraux d'infrastructures en raison du critère relatif à l'utilisation publique et des formules de financement par personne.

Caractérisées par l'isolement des communautés, des températures extrêmes et la quasi-absence d'infrastructures et d'habitations sur des centaines de kilomètres, les régions éloignées et nordiques présentent l'un des coûts de la vie par personne les plus élevés au pays. De façon similaire, des recherches menées par l'industrie ont déterminé qu'il en coûte jusqu'à six fois plus cher pour mener des activités d'exploration et de 2 à 2,5 fois plus pour construire de nouvelles mines dans les régions nordiques par rapport aux régions du sud.

Si le gouvernement désire du développement économique dans les régions éloignées du Canada, son soutien se doit d'être à la hauteur des politiques industrielles qu'il met en place.

Les communautés éloignées réfléchissent actuellement aux enjeux auxquels elles sont confrontées en matière de transport de biens et de personnes, alors que l'éloignement et l'isolement entraînent certains défis, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchandises de première nécessité telles que des aliments périssables sains. Le gouvernement du Canada doit redoubler ses efforts en matière de soutien au développement et à l'optimisation des infrastructures de transport puisque sans ces infrastructures, les difficultés auxquelles font face les communautés nordiques se maintiendront et le développement intégré des ressources naturelles présentes ne pourra être réalisé durablement et en maximisant les retombées pour l'ensemble du Canada.

Sans le développement d'infrastructures stratégiques et créatrices de richesses pour augmenter l'aspect concurrentiel des investissements, ces régions dépendront d'une manière disproportionnée du financement non viable des transferts pour les services de base et de la prestation des programmes, et ce, en respect de normes souvent moins élevées que celles dont profitent les territoires canadiens plus au sud. Comme les possibilités économiques viables autres que le développement des ressources sont rares, et que les collectivités autochtones soutiennent de plus en plus les activités qui entraînent le développement d'infrastructures permettant la création de richesses, voici ce que devrait faire le gouvernement fédéral :

- Définir un programme d'infrastructures qui tienne compte du fait que l'exploitation des ressources est la clé du développement des régions éloignées et nordiques du Canada, et qui crée un effet multiplicateur permettant de maximiser à long terme le rendement social et économique généré par des investissements limités;
- Soutenir, dans la mesure du possible, les projets avantageux à la fois pour la collectivité et pour l'industrie dans l'ensemble des programmes d'infrastructures en vue de maximiser les économies d'échelle.

Le modèle de propriété actuel est problématique, puisque certaines compagnies minières paient entièrement pour le développement de routes et, ensuite, d'autres compagnies en profitent. Un modèle plus équitable serait de faire payer l'utilisation aux autres utilisateurs de la route. Si toutefois le gouvernement ne souhaitait pas aller dans cette voie, il devrait offrir un soutien financier aux sociétés minières pour la construction ou la réfection de telles infrastructures « multi-usagers ».

Pour stimuler la participation des entreprises et pour stimuler l'investissement privé, le gouvernement pourrait accorder des crédits d'impôt ou mettre autant de fonds que le secteur privé pour ainsi assurer l'appariement des fonds publics et privés. Par ailleurs, il serait important de mieux aligner les programmes fédéraux aux programmes provinciaux, voire d'en assurer la complémentarité.

De plus, il y aurait intérêt que les ministères s'échangent plus d'information afin que les routes puissent être développées en fonction des différents besoins régionaux, par exemple afin qu'une seule route soit développée plutôt que de développer des routes pour la foresterie, d'autres pour les minières et d'autres pour les communautés. Par ailleurs, il est important pour les promoteurs miniers de connaître les intentions et engagements des gouvernements en matière d'infrastructures afin de pouvoir les intégrer dans leur planification et leur vision à plus long terme.

3.1.4. Que pouvons-nous faire pour appuyer une industrie de transformation des minéraux concurrentielle et durable pour s'assurer de garder au Canada les bénéfices découlant des activités de transformation à valeur ajoutée?

Au Québec, en vertu de la Loi sur les mines, toute demande de bail minier doit être accompagnée d'une étude d'opportunité économique et de marché pour la transformation au Québec. Cette étude permet au gouvernement d'évaluer s'il est possible ou non de faire la transformation au Québec de la substance minérale extraite et de cerner les intentions du promoteur minier à cet égard.

L'AMQ est d'avis qu'il est possible d'augmenter la 2e et 3e transformation, mais qu'il faut miser sur des nouvelles substances minérales pour lesquelles l'industrie de la transformation est en période de développement comme celle du lithium, du vanadium et des terres rares. Avec son niveau de taxation et les coûts élevés de la main-d'œuvre, le Canada peut difficilement être compétitif dans les marchés déjà bien installés comme c'est le cas par exemple pour la production d'acier. Ainsi, il vaut mieux que le Canada accélère le développement de nouvelles niches.

Pour développer ces nouvelles niches :

- Il est nécessaire d'améliorer la coordination entre les entités gouvernementales. Par exemple, pour le lithium au Québec, la Société du Plan Nord porte assistance pour le développement de la mine et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation porte assistance pour l'usine de transformation;
- Il faut également s'assurer de la disponibilité à coûts compétitifs (à l'échelle mondiale) de sources d'énergie et d'infrastructures de transport de qualité (« de la mine à l'usine »);
- Il faut de la formation de main-d'œuvre qualifiée afin de combler les immenses besoins (actuels et futurs) en la matière.

3.2. Domaine d'intérêt possible : Susciter l'innovation

3.2.1. Comment les entreprises minières, les laboratoires de recherche, les centres d'innovation, les universités, les agences gouvernementales et non gouvernementales peuvent-ils collaborer pour favoriser l'innovation dans ce secteur?

Tout développement technologique est accompagné de risques financiers et techniques. Par risque financier, on entend l'investissement requis pour développer et acquérir la nouvelle technologie ou innovation, en plus des risques de dépassement de coûts. Du côté technique, on parle plutôt du risque associé au délai d'adoption, au délai pour atteindre la performance désirée, au potentiel de défectuosité ou d'échec de la technologie, et à la possibilité de mauvaise utilisation. Pour inciter les sociétés minières à investir davantage dans l'innovation, il faut l'aider à mitiger ces risques, il faut mettre en place un programme pour diminuer le risque technologique et financier de l'adoption d'innovation (crédit d'impôt, incitatifs fiscaux, capital de risque, certification des équipements, etc.).

L'écosystème d'innovation à l'échelle canadienne compte plusieurs organisations adressant toutes des éléments partiels de la chaîne de valeur du secteur minier. La diversité des organisations, leur modèle d'affaires parfois similaire, mais souvent très différent, leur complémentarité, mais aussi la duplication dans certains cas, sont tous des facteurs qui rendent difficile l'accès à l'innovation aux entreprises minières. De même, plusieurs organisations travaillent à l'échelle régionale, alors que l'industrie minière et les enjeux auxquels elle fait face sont nationaux, voire globaux. Ainsi, beaucoup trop d'organismes de recherche et développement et d'innovation sont en place au Canada et réclament des fonds ou des investissements autant du public que du privé pour des projets semblables. Ces organismes, quelques fois, se concurrencent plutôt que de s'entraider.

Le gouvernement devrait créer un écosystème solide au Canada en mettant à profit les organisations qui assurent un leadership : il existe au Canada quelques organisations, dont COREM au Québec, qui couvrent l'ensemble des champs d'expertise reliés aux procédés utilisés en traitement de minerais, dotées d'une masse critique d'expertises travaillant à l'échelle nationale ou en mesure de le faire. La complémentarité sur la chaîne de valeur du secteur (exploration, extraction, traitement, gestion des résidus) est un prérequis essentiel à la création de cet écosystème.

La clé de la collaboration, pour favoriser l'innovation et cesser d'avoir cette approche jusqu'à présent très fragmentée dans le secteur, est le financement gouvernemental, la création de fonds dédiés à l'innovation dans l'industrie minière.

Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent avoir une approche concertée afin de coordonner les efforts et réduire les dédoublements actuels. Les gouvernements devraient mettre en place des programmes de financement adaptés qui obligent la collaboration ou le partage de ressources, plutôt que d'encourager le dédoublement et le gaspillage de capitaux.

En matière de gouvernance de cet écosystème, citons en exemple la proposition de la Supergrappe CLEER : Stimuler la croissance propre par l'innovation minière¹, déposée par le secteur minier, mais refusée par le gouvernement fédéral lors de son appel d'offres. Cette Supergrappe aurait permis aux acteurs du secteur de se concerter sur de réelles problématiques de l'industrie minière avec une vision à plus long terme.

L'élaboration de la proposition de la Supergrappe CLEER a généré un niveau de collaboration sans précédent. Le gouvernement se doit de profiter de l'élan de collaboration qui a été généré et qui est encore existant au sein de l'industrie et mettre en place un programme de financement adapté pour soutenir un agenda d'innovation reflétant les enjeux prioritaires des entreprises en vue de maximiser les retombées des innovations.

3.2.2. Que peuvent faire l'industrie et les différents gouvernements pour aider le secteur minier à investir dans des technologies propres et dans l'innovation et à les adopter?

En matière d'adoption des technologies propres, il faut d'abord reconnaître que l'industrie a fait beaucoup de chemin en ce sens, autant de sa propre initiative qu'en raison de la réglementation environnementale en vigueur. Par ailleurs, en ce qui concerne les changements climatiques, le Québec a réglementé à cet effet en adoptant le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE).

L'AMQ tient également à rappeler au sujet de la réduction des gaz à effet de serre (GES) les initiatives les plus faciles à mettre en place sur les plans technique et économique ont été réalisées dans le secteur minier et que les initiatives qui pourraient éventuellement être déployées représentent des défis de taille et des investissements considérables. Sans un soutien du gouvernement, plusieurs mines et installations de bouletage ne pourront effectuer les investissements nécessaires, elles qui font face à une forte concurrence à l'international. Parmi ces investissements qui ne pourront être faits, notons notamment ceux liés à la conversion des installations au diesel vers l'utilisation du gaz naturel ou des énergies renouvelables.

¹ CLEER : *Clean, Low-energy, Effective, Engaged and Remediated* [propreté, faible consommation énergétique, efficacité, mobilisation et assainissement]

Il est important de continuer à déployer de nouvelles initiatives permettant de diminuer les émissions de gaz à effet de serre des sociétés minières en raison des avantages environnementaux évidents qui y sont associés, mais également économiques, par une moins grande dépendance aux produits pétroliers par exemple. Mais pour y arriver, le gouvernement devra appuyer l'industrie, notamment parce que le SPEDE crée des obligations que d'autres juridictions n'ont pas.

En effet, à défaut de bénéficier d'un réseau de distribution hydroélectrique, certaines sociétés minières situées au nord du 49^e parallèle (territoire du Plan Nord) doivent avoir recours au diesel ou au gaz naturel liquéfié pour leurs besoins énergétiques, générant ainsi des volumes importants de GES (environ 100 000 tm CO₂ éq. par année). Celles-ci n'ont donc aucune autre alternative que de consommer de grandes quantités de carburant pour produire leur propre électricité et opérer les équipements mobiles. Selon le type d'exploitation (mine souterraine ou mine à ciel ouvert), le type de minerai, ainsi que la distance parcourue par les équipements mobiles, la consommation annuelle varie de 5 000 000 à 100 000 000 de litres de diesel pour l'exploitation d'une mine. Les impacts économiques du SPEDE sont plus considérables pour ces entreprises minières puisque celles-ci se retrouvent grandement affectées par le prix des carburants, les coûts de transport, ainsi que les émissions de GES liées aux équipements mobiles qui ne sont pas couvertes par les allocations gratuites.

Il en coûte entre 40 % et 60 % plus cher d'opérer dans la portion nord du Québec². L'écart des coûts entre le Sud et le Nord s'explique en grande partie par les coûts liés à la production d'électricité pour opérer.

De plus, selon la localisation de certaines mines situées en région éloignée, les moyens de transport disponibles sont limités et de grandes quantités de matériel se retrouvent en transit. Les sociétés minières sont donc exposées à des frais dits « indirects » associés au SPEDE qui viennent s'ajouter à la facture produite par les distributeurs de carburants. Ces frais indirects, qui sont non transférables ni compressibles, peuvent représenter jusqu'à 3,7 M\$ par année pour certaines entreprises. Contrairement à ce que font les distributeurs de carburants, ces frais indirects ne peuvent être refacturés par les sociétés minières.

Le gouvernement fédéral doit aussi faire la promotion réelle de l'adoption de telles technologies au sein de l'industrie, et cela passe inmanquablement par la reconnaissance des efforts accomplis par les pionniers en la matière. Malheureusement, actuellement, le gouvernement focalise essentiellement sur les entreprises existantes afin qu'elles changent leurs équipements, mais il oublie largement celles qui, dès les premières étapes de leur projet, adoptent les meilleures technologies disponibles.

² Unlocking northern resource potential: the role of infrastructure, Prospectors and Developers Association of Canada, 2016.

Cela doit être reconnu par le gouvernement et être lié à des incitatifs et mesures de soutien diverses, surtout que lors de ces premières étapes de projet, les fonds disponibles pour le développement à échelle commerciale (au-delà de la recherche et le développement) de nouvelles technologies propres sont peu élevés.

Il faut donc significativement augmenter l'offre et l'importance des subventions, crédits d'impôt et autres formes de soutien à la transition écologique de l'industrie, et ce dès les premières étapes de tout nouveau projet.

Les gouvernements doivent faciliter l'accès aux différents programmes de subvention en les faisant mieux connaître de l'industrie. Les programmes de subvention devraient faire l'objet de présentation systématique auprès de l'industrie. De plus, tous les programmes de subventions gouvernementales devraient être consignés à un seul endroit pour faciliter la recherche.

Par ailleurs, il est de plus en plus difficile de remplir la documentation ou les exigences des différents programmes de subvention ou d'aide gouvernementale.

Cette difficulté décourage les sociétés intéressées et leur coûte souvent trop cher pour le bénéfice escompté puisqu'elles doivent souvent faire appel à des consultants pour les aider à compléter les demandes. Les gouvernements devraient offrir de l'assistance pour remplir les critères et les formulaires.

3.2.3. Comment pouvons-nous équilibrer les avantages procurés par les technologies émergentes comme l'intelligence artificielle et l'automatisation avec leurs effets possibles sur les exigences en matière de compétences, sur les travailleurs et sur les collectivités?

Pour connaître les possibles effets sur les compétences, sur la main-d'œuvre et sur les collectivités, il faut s'assurer de bien documenter la situation. Afin d'être en mesure de déterminer les actions à poser, il est primordial d'établir un constat de la situation actuelle en matière de connaissance et de compétences des travailleurs pour les différentes catégories d'emploi. Ce constat doit s'effectuer en partenariat entre l'industrie et les établissements d'enseignement. Les établissements doivent considérer l'industrie comme un client et un partenaire d'affaires et adapter la formation aux besoins de l'industrie.

Une fois le portrait actuel effectué, il est primordial de déterminer à quoi ressembleront ces mêmes catégories d'emploi à la suite de l'avènement de la numérisation des postes de travail, pour ensuite être en mesure d'établir l'écart entre les deux réalités. C'est à partir de la connaissance de l'ampleur et des spécificités de cet écart entre les compétences numériques actuelles et celles résultant de la numérisation des mines qu'il sera possible de déterminer les besoins de formation des travailleurs. Un portrait clair de cet écart à atteindre permettra de mettre à jour les formations dans les établissements d'enseignement ainsi que les formations données à l'interne pour les travailleurs.

Au Québec, un partenariat entre l'AMQ, le Comité sectoriel de main-d'oeuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines) et l'Institut national des mines du Québec (INMQ) a permis d'amorcer depuis 2017 une telle démarche d'inventaire des compétences du 21^e siècle en lien avec les nouvelles technologies.

Moderniser les méthodes de formation deviendra un incontournable, par exemple, considérant le fait que les jeunes sont attirés par les jeux vidéo et y ressentent pour la plupart une certaine aisance, l'utilisation des plateformes de jeux pourrait rejoindre et attirer cette clientèle.

Le constat actuel est que les établissements d'enseignement doivent faire un virement important en regard de la formation des utilisateurs de technologies. Les établissements d'enseignement affichent un retard par rapport à la technologie.

L'INMQ a, à ce propos, déjà identifié maintes avenues prometteuses³. Selon lui, la mine 4.0 représente le premier élément de cette réflexion. Elle offre un environnement de travail transformé, soit des mines de très grandes dimensions où les engins miniers sont automatisés, programmés et supervisés depuis une salle de contrôle qui se situe loin des zones minières. Il devient donc nécessaire que le personnel de ces mines maîtrise de nouvelles compétences techniques et cognitives qui permettent de superviser à distance les opérations minières de dynamitage, chargement et transport du minerai. Cette nouvelle façon d'opérer les mines à distance a un impact majeur sur la formation requise.

Dans le contexte de la révolution industrielle 4.0, la formation professionnelle doit s'adapter pour permettre aux travailleurs d'intégrer dans leurs tâches quotidiennes une collaboration accrue avec des équipements automatisés.

Un partenariat accru entre l'entreprise et le secteur de l'éducation est essentiel en premier lieu pour mobiliser le personnel des entreprises et des établissements d'enseignement, car la liste des inquiétudes légitimes du personnel face à ce changement est longue. Les risques à considérer pour répondre aux inquiétudes du personnel peuvent être sociaux, éthiques, juridiques, stratégiques ou même géopolitiques.

L'exploitant de la mine 4.0 doit disposer d'un personnel qui maîtrise des compétences de plus en plus diversifiées. On ne parle pas ici uniquement de compétences numériques. Les compétences cognitives transversales sont également essentielles pour évoluer et performer dans un environnement de plus en plus automatisé.

La mine 4.0 bénéficie également de l'apport de la réalité virtuelle qui représente de plus en plus un outil indispensable à la planification minière, à la formation et à la sécurité des travailleurs.

3

http://www.inmq.gouv.qc.ca/RadFiles/INMQ_Formation%20professionnelle_partenariat%20et%20mine%204.0.pdf

Cette technologie permet d'immerger les utilisateurs dans un environnement minier simulé, afin de tester de nouvelles opérations en toute sécurité. La simulation par le numérique est notamment utilisée pour reproduire au ralenti les séquences de dynamitage, ce qui permet d'améliorer le forage et l'utilisation d'explosifs, procurant ainsi un gain de productivité important.

Les environnements numériques immersifs et la simulation offrent de grandes opportunités de formation par simulation donnant par la suite accès aux élèves à des équipements de pointe disponibles uniquement en entreprise.

Le partenariat industrie et système scolaire permet aussi d'estimer les besoins de main-d'œuvre. Au Québec, le secteur des mines dispose depuis 2010 de prévisions des besoins de main-d'œuvre régionalisés mises à jour aux deux ans. La dernière édition 2017-2021 offre des prévisions pour les cinq prochaines années et des tendances sur dix ans. Cinq organisations et vingt-deux entreprises minières participent à cet exercice.

Toutefois, même les estimations les plus récentes peinent à voir venir l'impact sur l'emploi des nouvelles technologies en émergence.

La valorisation des données rendue possible par l'Internet des objets est une autre composante de la révolution 4.0 susceptible d'impacter les besoins de formation. L'Internet des objets exige un système de télécommunication mobile à haut débit, fiable et sécuritaire. Il nécessite également d'équiper les travailleurs, les engins et les outils de capteurs numériques variés, de logiciels spécialisés et d'appareils sans fil.

Il sera nécessaire de mieux positionner la formation professionnelle, de former davantage en situation de travail et d'offrir en entreprise des parcours de formation tout au long de la vie.

Revoir le processus d'actualisation des programmes, développer davantage les possibilités de passerelles à des diplômes supérieurs, mettre l'accent sur la reconnaissance des compétences et innover dans les modes d'enseignement, notamment l'apprentissage par simulation pour faciliter l'accès des élèves à des équipements de pointe.

À cet égard, il est intéressant de constater que les téléphones intelligents des élèves sont aussi des ordinateurs de poche très performants admirablement bien adaptés pour multiplier rapidement et à faible coût les apprentissages par simulation.

En contexte numérique 4.0, le niveau de compétences nécessaire à l'entrée en fonction en entreprise augmente. La formation devra s'adapter en conséquence, car les programmes qui ont des conditions d'admission avec peu d'exigences à l'inscription sont aussi les plus vulnérables à l'automatisation.

L'INM a aussi produit un rapport nommé « Transformation numérique et compétence du 21^e siècle » qui apporte aussi beaucoup d'informations pertinentes sur l'impact de la numérisation des mines.

Il va sans dire que toute cette transformation des programmes de formation ou d'apprentissage aura besoin de l'appui des gouvernements, autant afin que les ministères de l'Éducation et de l'Emploi suivent et adaptent leurs travaux en conséquence, qu'en matière d'appui financier, soit par des crédits d'impôt à la formation numérique ou la création de nouveaux programmes de subvention adaptés, et ce, pour le personnel déjà à l'emploi du secteur minier ou les futurs travailleurs du secteur.

La formation supérieure devra aussi vivre une forme d'ajustement puisque les ingénieurs miniers du futur auront également davantage besoin de connaissances numériques. Les programmes en génie de nos universités devront intégrer davantage de cours en informatique afin de bien préparer les futurs diplômés aux nouveaux besoins des mines comme des autres secteurs industriels.

3.2.4. Comment le Canada peut-il profiter de son expertise en matière de technologie propre pour devenir un chef de file mondial dans le domaine de l'exploitation minière durable?

La transition énergétique mondiale vers les énergies propres va inévitablement créer une demande croissante envers les métaux et minéraux produits au Canada. C'est une occasion à ne pas manquer. Comme le mentionne l'Association minière du Canada (AMC), « il existe une synergie naturelle entre l'industrie minière et les technologies propres. Les matières premières sont transformées en outils technologiques qui contribueront à leur tour à la réduction de l'empreinte environnementale de l'industrie, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité et de la fiabilité des activités minières. Ces mêmes matières premières permettent également la transition vers un avenir plus vert.

Un récent rapport de la Banque mondiale⁴ a conclu que l'utilisation accrue de technologies à faible empreinte carbone dans les secteurs de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire et du stockage d'énergie permettra d'augmenter la demande de minéraux et de métaux. Un rapport de *Clean Energy Canada*⁵ souligne quant à lui l'occasion que constitue une économie à faible empreinte carbone pour le Canada et son industrie minière, indiquant que le pays possède de riches gisements de nombreux minéraux et métaux nécessaires aux technologies d'énergie renouvelable. Par exemple, le Canada abrite 14 des 19 métaux et minéraux requis pour construire un panneau photovoltaïque. *Clean Energy Canada* encourage ainsi le pays à devenir le principal fournisseur de produits miniers essentiels à la fabrication de ces technologies propres.

⁴ <http://documents.worldbank.org/curated/en/207371500386458722/pdf/117581-WP-P159838-PUBLIC-ClimateSmartMiningJuly.pdf>

⁵ <http://cleanenergycanada.org/wp-content/uploads/2017/06/MiningCleanEnergy2017.pdf>

Dans son rapport, le groupe de réflexion met l'accent sur les normes de l'industrie minière canadienne en matière de durabilité, notamment l'initiative Vers le développement minier durable de l'AMC, et sur le fait qu'on retrouve au pays certaines des mines ayant la plus faible intensité carbonique au monde grâce à l'utilisation de plusieurs sources d'énergie et à l'adoption de technologies propres par les entreprises. »

Avec l'accès à l'hydroélectricité et aux énergies renouvelables, les mines du Canada peuvent être reconnues comme les mines émettant le moins de gaz à effet de serre au monde et ainsi positionner les ressources minérales produites au Canada à titre de ressources propres rencontrant les exigences des politiques d'approvisionnement responsable. En ce sens, l'avènement de la voiture électrique a créé un engouement accru pour l'exploitation de nouvelles filières. Pour le Québec, pensons notamment au lithium et au graphite pour lesquels de nouveaux projets miniers se développent rondement. Il importe de saisir ces opportunités, compte tenu de la réputation du Canada comparativement à d'autres juridictions minières.

En effet, des compagnies comme Apple ou Tesla ont des politiques d'approvisionnement responsable. Si le Canada fait mieux et s'est doté d'outils comme le VDMD, le gouvernement devrait en faire la promotion auprès de ces entreprises et sur toutes les tribunes qui se présentent.

En résumé, le développement des ressources propres au Canada est indispensable à la croissance des technologies ayant des impacts environnementaux moindres et à l'économie mondiale verte de demain. Il faut continuer l'implantation du VDMD et s'assurer que l'industrie minière canadienne l'implante dans ses opérations à l'étranger.

Le gouvernement doit aider à mieux faire connaître cet avantage du Canada à l'étranger et au Canada à la population en général. Bref, il faut faire l'adéquation entre les technologies propres et l'industrie minière d'ici.

3.3. Domaine d'intérêt possible : Fournir un cadre réglementaire stable

3.3.1. Comment les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral peuvent-ils travailler ensemble pour uniformiser le cadre réglementaire et ainsi appuyer le développement durable des ressources naturelles tout en protégeant les droits et les intérêts des Canadiens?

Les ministres des gouvernements provinciaux et fédéral responsables des ressources naturelles doivent collaborer pour s'assurer qu'aucun conflit

intergouvernemental inutile ou processus d'évaluation irréaliste ne viennent perturber le climat d'investissement du Canada.

Les gouvernements des différents paliers doivent se parler davantage, mettre en place des mécanismes officiels et formels de communications et d'échanges et éviter de travailler en vase clos, comme c'est le cas actuellement. La démarche de modernisation du processus d'évaluation environnementale du fédéral est un bon exemple d'action en solo. Il en est de même au niveau provincial. Au final, les promoteurs doivent tout faire en double.

L'industrie minière réitère qu'il est nécessaire d'avoir un seul processus d'autorisation environnementale, voire un guichet unique (un projet, une étude d'impact, une consultation, une autorisation).

Bien qu'il existe depuis 2010 une entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale et que l'article 32 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) permet la substitution du processus fédéral par un équivalent provincial, les processus d'évaluation environnementale pour les projets miniers assujettis à la réglementation provinciale et fédérale ne sont pas harmonisés ou substitués. Il n'existe pas de réelle concertation, ce qui peut mener à des conclusions différentes.

L'exemple de l'entente Canada-Québec signée en 2010 démontre que bien qu'il y ait entente, les deux paliers ne collaborent pas plus. Il est donc impératif de mettre en place un mécanisme qui oblige le personnel des ministères provinciaux, territoriaux et fédéraux de collaborer et de travailler ensemble pour faciliter le développement des projets miniers au Canada. Ce mécanisme de substitution se doit d'être davantage mis de l'avant afin de raccourcir les délais déjà trop longs pour développer un projet minier et pour éviter la confusion dans les exigences parfois différentes des gouvernements du Canada et du Québec. De plus, puisque la prospection, l'exploitation, la conservation et la gestion des ressources non renouvelables sont de compétences provinciales et territoriales, le guichet unique devrait donc relever de ce niveau de gouvernement. Par ailleurs, ce sont les provinces et les territoires qui possèdent la connaissance fine du territoire. Les provinces pourraient très bien demander aux experts du gouvernement fédéral d'intervenir sur des points précis, sans mener leur propre processus d'évaluation environnementale.

Ce qui est encore plus inquiétant, est le fait que selon le paragraphe 31 (2) du projet de loi C-69, s'il est adopté sans amendement, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale devra soumettre à une consultation publique la demande de substitution. Cette mesure va à l'encontre du principe de prévisibilité si important pour l'industrie minière. Le promoteur doit pouvoir savoir, lorsqu'il évalue la réalisation de son projet, quel processus d'autorisation s'applique. Aller à la pièce et consulter à chaque étape ne fera que compliquer les choses et repoussera les investisseurs vers d'autres juridictions où les processus sont clairs et prévisibles.

Sans répéter ce qui précède, l'industrie minière demande un guichet unique ayant le bon niveau d'autorité pour être en mesure de bien faire cheminer les projets au sein des différents ministères et gouvernements.

Ce guichet unique devrait également être en mesure de bien guider les promoteurs afin qu'ils aient une meilleure compréhension des attentes, ce qui leur permettrait de respecter les livrables et faciliterait l'avancement de leurs projets.

3.3.2. Comment pouvons-nous établir un cadre de politique et de réglementation qui nous permette de tirer parti des occasions telles que l'investissement dans l'innovation?

Le cadre législatif et réglementaire n'évolue pas assez vite pour suivre l'évolution des technologies. Cette situation fait en sorte de retarder, voire freiner, l'adoption de nouvelles technologies ou des innovations technologiques. Afin d'aider l'industrie minière à mieux profiter des occasions d'innovation et d'investir davantage dans l'innovation, il faut :

- Mettre en place des tables de travail de veille technologique et de suivi de la réglementation afin d'assurer un meilleur suivi des technologies émergentes et suggérer des modifications réglementaires en conséquence;
 - Faire une vérification systématique de la réglementation en élaboration et en vigueur afin de s'assurer qu'elle est alignée sur les résultats à atteindre plutôt que sur les moyens pour les atteindre;
 - Toute nouvelle réglementation devrait être rédigée dans la perspective de ne pas empêcher l'utilisation de nouvelles technologies.
- Instaurer un programme gouvernemental d'investissement pour faciliter l'implantation d'innovations (nouvelles technologies, intelligence artificielle, technologies vertes, etc.);
- Mettre en place un programme pour diminuer le risque technologique et financier de l'adoption d'innovation (crédit d'impôt, incitatifs fiscaux, capital de risque, certification des équipements, etc.).

3.4. Domaine d'intérêt possible : Offrir des avantages à la collectivité et appuyer la diversification de la main-d'œuvre

3.4.1. Que pourraient faire les collectivités, les sociétés minières et les gouvernements pour concrétiser les avantages de l'exploitation durable des minéraux pour des intérêts publics et privés?

On le sait, les temps changent; les gens et les façons de faire aussi. L'industrie minière l'a compris depuis longtemps et c'est pourquoi elle place les communautés au cœur de ses priorités. Pour aller de l'avant, un projet minier doit obtenir la plus grande acceptabilité sociale possible. Pour y arriver, les

sociétés minières sont soucieuses d'entretenir un dialogue avec la population et les communautés autochtones des milieux concernés pour comprendre et discuter de leurs préoccupations, leurs besoins et leurs attentes. Cet exercice doit se faire en amont, à l'étape même de la planification et de la conception du projet. Différents canaux d'échanges sont utilisés pour susciter l'appui du milieu au développement de projets miniers.

L'industrie minière est consciente qu'elle doit sans cesse revoir ses façons de faire en la matière puisque le concept d'acceptabilité sociale d'hier n'est pas le même aujourd'hui. Il est donc essentiel d'être à l'affût des nouvelles tendances pour établir une relation de confiance et de respect entre les collectivités et les entreprises.

Les sociétés minières comprennent que les collectivités locales ont des attentes élevées à leur égard, d'où l'importance de collaborer avec les parties intéressées, et ce, à toutes les étapes du cycle de vie de l'activité minière : exploration, développement, exploitation, fermeture, postfermeture de la mine et utilisation subséquente des terres. Les sociétés minières n'évaluent pas seulement l'incidence de leurs activités sur l'environnement, mais également les impacts sociaux.

Ces mandats exigent de plus en plus des acteurs de l'industrie minière d'établir des liens et de s'entendre avec les communautés d'accueil de leurs projets. Désormais, le permis légal d'exploitation n'est plus suffisant; le permis social, acquis à travers une acceptabilité sociale résultant du dialogue, d'une meilleure connaissance des parties prenantes et d'une prise en compte des préoccupations s'avère aussi nécessaire.

En contrepartie, la population et les parties prenantes ont elles aussi le devoir d'adopter une attitude d'ouverture en s'informant bien sur les projets, en ne les condamnant pas d'emblée, en évitant la méfiance systématique, en posant des questions et en proposant des solutions afin de rendre le projet acceptable. Pour l'AMQ, un projet jugé non acceptable ne signifie pas que le projet est mauvais et qu'il doit être rejeté, mais plutôt que l'ensemble des parties n'a pas fait ses devoirs convenablement.

On le sait, le processus menant à l'exploitation d'un gisement est très long. C'est pourquoi, **si les gouvernements souhaitent voir se développer de nouveaux projets miniers au Canada, ils doivent mieux appuyer les promoteurs, en faisant la promotion des avantages liés à l'exploitation responsable des ressources naturelles pour éviter que ce « fardeau » n'incombe qu'aux entreprises, en encourageant le développement de projets et en expliquant davantage leur importance pour la prospérité du Canada et le lien avec le maintien des services publics et de notre qualité de vie, sans oublier l'importance des métaux et minéraux dans nos vies.** Cela contribuera inévitablement à une meilleure acceptabilité sociale des projets miniers.

Le gouvernement dans son ensemble doit aussi mieux accompagner les promoteurs pour faciliter les consultations, notamment avec les communautés autochtones.

La fixation de balises claires et une meilleure explication des obligations de chaque partie sont essentielles, puisqu'en ce moment, les promoteurs sont souvent laissés à eux-mêmes.

Comme mentionné précédemment, les demandes des communautés autochtones en territoire non conventionné deviennent de plus en plus exigeantes, notamment en matière de compensations financières et de redevances. Par ailleurs, elles réclament des sociétés minières de reconnaître leur territoire. Ce qui n'est pas du ressort des entreprises privées, mais bien des gouvernements.

Il y a un grand besoin de prévisibilité en matière de relations avec les communautés autochtones afin de diminuer les risques dans le développement des projets miniers, notamment pour les investisseurs.

Les gouvernements doivent aussi aider à améliorer la perception du public, à faire valoir les belles histoires de l'industrie minière plutôt que de mettre l'accent sur les situations du passé ou sur les fonds gouvernementaux dédiés à la restauration des sites miniers abandonnés, résultat de pratiques d'une époque révolue. Ils doivent aider l'industrie à expliquer à la population en général, par des activités ciblées de sensibilisation et d'éducation (sur le modèle de ce que l'Association minière du Québec a déployé) le lien entre l'industrie minière et les biens consommés par les utilisateurs finaux. Cela favorisera le soutien à l'industrie et la demande intérieure en produits conçus et fabriqués ici, et ce, dans un contexte de prise en compte du cycle de vie des produits et d'approvisionnement responsable/éthique. Le Canada présente un intérêt immense à ce propos, étant fort probablement l'un des rares endroits au monde possédant une diversité aussi élevée en ressources minérales pouvant être extraites de manière environnementalement et socialement responsable.

3.4.2. Quelles mesures pourraient être prises pour former une main-d'œuvre qualifiée qui comprend davantage de femmes, d'Autochtones et d'immigrants?

De façon générale, intégrer des enseignements sur le secteur minier dès le début du cursus scolaire (primaire) serait bénéfique, notamment par la présentation de l'importance de l'industrie minière dans le quotidien des gens. De cette façon, on légitime l'industrie et on augmente les chances de rendre le secteur minier attractif pour les jeunes. L'industrie minière étant située principalement en région éloignée, il n'est pas rare de constater que les populations des régions non minières ne connaissent que très peu l'industrie minière et ses multiples possibilités de carrière. Cette réalité résulte en une pénurie de main-d'œuvre persistante.

Autant pour les femmes, les autochtones que pour les immigrants, un programme de bourses d'études spécifiques au secteur minier serait souhaitable afin de soutenir les frais de logement et de subsistance. Les formations diplômantes emmènent les candidats à devoir habiter loin de chez eux et les enjeux financiers associés contribuent à freiner leur décision d'aller étudier dans le secteur minier.

Main-d'œuvre autochtone

En ce qui concerne la main-d'œuvre autochtone, il est primordial de travailler sur la culture de l'intégration et de financer divers programmes de formation pour la population locale en vue d'aider au développement régional, et ce, dans le cadre du plan des retombées socioéconomiques.

Selon un sondage mené par le Conseil des ressources humaines pour l'industrie minière (Conseil RHIM), 82 % des employeurs participants étaient en accord ou fortement en accord avec l'affirmation selon laquelle l'emploi des Autochtones constitue une priorité pour répondre aux besoins de leur entreprise ou de leur site minier en matière d'embauche. Qui plus est, l'industrie minière est le secteur privé qui embauche le plus d'Autochtones au Canada, alors que ces derniers représentent 6 % de sa main-d'œuvre.

Toutefois, bien des Autochtones ne possèdent pas l'éducation et les formations officielles requises pour occuper un poste au sein d'une mine. Par exemple, il peut être difficile pour certains d'entre eux d'obtenir un permis de conduire ou un permis d'explosif. Toujours selon le RHIM, 83 % des travailleuses et travailleurs autochtones occupent des postes d'ouvriers, alors que 8 % seulement travaillent comme superviseur, coordonnateur ou contremaitre. Très peu occupent des postes de haute direction. La formation initiale et continue s'avère donc essentielle afin d'accroître le potentiel de la main-d'œuvre autochtone. À ce propos, le Conseil RHIM souligne l'importance d'établir des stratégies de renforcement des capacités et de formation continue dans les communautés autochtones, le tout dans une perspective d'amélioration de leur potentiel. En ce sens, le jumelage d'employés, ainsi que le coaching et le mentorat s'avèrent des stratégies déjà mises en place par de nombreuses sociétés minières. Comme la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones (SFCEA) développée par le gouvernement du Canada l'indique, il importe de miser sur le soutien du développement des compétences axé sur la demande de l'industrie, ainsi que sur la promotion de partenariats avec le secteur privé, les provinces et territoires. L'implication des communautés autochtones et des organismes de développement des communautés autochtones avec les sociétés minières constitue une valeur ajoutée. Ce type de partenariat augmente l'intégration et la rétention d'employés autochtones.

Il importe surtout d'outiller l'industrie minière en matière de sécurisation culturelle des Autochtones, afin de favoriser leur rétention. En effet, l'expérience acquise par certaines sociétés minières démontre que de favoriser une culture accueillante et inclusive en milieu de travail contribue de façon substantielle à la rétention des employés autochtones. Des outils comme l'Essentiel des mines et le Guide sur la sécurisation culturelle des Autochtones en formation minière au Québec s'avèrent des documents pertinents en la matière. L'Essentiel des mines existe depuis 2010 et résulte d'un partenariat entre le Conseil RHIM et l'Assemblée des Premières Nations (APN). Il s'agit d'un programme de formation et de préparation à l'emploi pour les personnes autochtones qui veulent explorer les possibilités de carrière du secteur minier. C'est le seul programme national de formation sur l'industrie minière destiné aux Autochtones reconnu par l'industrie. Créé en partenariat avec l'APN, l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, les employeurs, les enseignants et les communautés,

L'Essentiel des mines enseigne les compétences essentielles ainsi que les compétences préparatoires au travail validées et requises par l'industrie minière pour y décrocher un emploi.

Grâce à des partenariats avec l'industrie, ce programme offre aux participants l'occasion d'acquérir de l'expérience pratique sur un site minier ou d'exploration et, ainsi, de vivre une expérience d'apprentissage enrichissante. Ce qui distingue *L'Essentiel des mines* des autres programmes préparatoires au travail, c'est que les compétences y sont enseignées au moyen d'exemples en milieu de travail combinés à des méthodes et des moyens d'enseignement autochtones traditionnels. Cette approche aide les apprenants à assimiler la matière en tenant compte de leur culture et de leurs méthodes.

L'Essentiel des mines a été créé dans le but d'aider les entreprises et les communautés à atteindre leurs objectifs communs en matière d'embauche et d'emploi. Son objectif est de permettre aux apprenants autochtones d'acquérir les compétences non techniques et la confiance nécessaires pour accéder à un emploi enrichissant, en plus de favoriser le développement économique et la santé des communautés. Le programme continue d'améliorer les perspectives de croissance et de succès dans divers secteurs d'activités professionnelles, tout en attirant et en maintenant en poste les personnes autochtones dans l'industrie minière, ce qui optimise inévitablement la main-d'œuvre actuelle.

Dès le début du programme, les partenariats entre les employeurs de l'industrie minière, les enseignants et les communautés sont présents pour jeter les bases de la réussite de la formation de préparation à l'emploi. D'ailleurs, *L'Essentiel des mines* peut facilement être adapté pour répondre aux besoins particuliers des partenaires et de la région. D'une durée de 12 semaines, le programme forme une main-d'œuvre locale qualifiée et soucieuse de la sécurité. Ce programme permet de former des gens qui deviendront des modèles et des sources d'inspiration pour leur communauté, tout en bâtissant une main-d'œuvre canadienne diversifiée, durable, fiable et qualifiée.

Il y a des stratégies à implanter en entreprises afin d'améliorer l'employabilité des Autochtones et leur rétention. À cet effet, la mise sur pied d'un comité d'éducation et de formation en milieu de travail peut être bénéfique. À titre d'exemple, voici quelques formations et mesures de rétention types répertoriées par le Conseil RHiM :

- Alphabétisation en milieu de travail;
- Développement des compétences;
- Éducation aux adultes;
- Coaching et mentorat;
- Jumelage d'employés;
- Évaluation des acquis préalables;
- Accommodements culturels;
- Cuisine régionale;
- Activités culturelles en milieu de travail.

Maintes études, comme celle réalisée en 2012 par le Conseil RHiM – Les leçons de l'expérience : étude sur le volet des ressources humaines des accords de partenariat entre communautés autochtones et sociétés minières⁶ – ont démontré que la culture du milieu de travail et le climat qui règne sur des chantiers ne favorisent pas toujours la diversité. Prendre des mesures pour favoriser une culture accueillante et inclusive en milieu de travail contribue donc à la rétention des Autochtones. Bien que moins importants lorsque le lieu de travail ne nécessite pas de navettage aéroporté, l'étude relève quelques accommodements possibles :

- Cérémonies traditionnelles (journée des Autochtones, solstices, etc.);
- Prestations d'artistes autochtones;
- Organisation de visites d'ainés;
- Aménagement d'un lieu de rassemblement autochtone;
- Organisation périodique de pow-wow, de soirées de danse et d'autres activités semblables;
- Intégration de la culture autochtone à l'architecture des bâtiments;
- Utilisation de panneaux de signalisation en langues autochtones.

Il appert également que la proximité physique de l'établissement d'enseignement est l'un des facteurs les plus déterminants dans la poursuite des études. En effet, demeurer dans la communauté, près de sa famille et de ses proches, contribue à la poursuite scolaire⁷.

Lorsqu'un étudiant doit déménager dans une autre ville afin de poursuivre son cursus scolaire, la possibilité de retourner à la maison au cours des longues fins de semaine et semaines de relâche accroît sa motivation⁸. Se retrouver dans un environnement d'études sécurisant, qui ressemble à sa communauté par la proximité de la nature, représente également un facteur de réussite, bien que ce soit dans une moindre mesure. Le milieu sécurisant opère aussi sur le plan personnel et culturel : faire partie d'une cohorte autochtone issue d'une même communauté ou d'une même Nation contribue à la poursuite et à la réussite scolaire⁹.

L'appui de la famille, de la communauté et l'adaptation du système scolaire aux Autochtones sont les trois principaux facteurs de réussite. L'aide financière et la maîtrise de la langue complètent le tableau.

L'absence de programmes de formation professionnelle et technique pour les jeunes Autochtones dans la plupart des écoles secondaires représente une barrière à la poursuite des études.

⁶ https://www.mihir.ca/pdf/publications/Lesleconsdelexperience_Final_FR_12Nov2012.pdf

⁷ Assemblée nationale du Québec, 2007. La réussite scolaire des Autochtones_Mandat d'initiative_Rapport et recommandations, 68 p.

⁸ Loiselle, M., 2010. Une analyse des déterminants de persévérance et de réussite des étudiants autochtones à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 108 p.

⁹ Loiselle, M., 2010. Une analyse des déterminants de persévérance et de réussite des étudiants autochtones à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 108 p.

Main-d'œuvre féminine

Entre 2014 et 2017 le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), les institutions, employeurs, organismes sectoriels, associations professionnelles, centres de formation et collectivités locales, notamment autochtones se sont mobilisés afin d'encourager une présence accrue de femmes dans les métiers et postes de production. L'objectif était de doter le secteur minier et les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Jamésie Eeyou Istchee d'un plan d'action pour favoriser l'augmentation des femmes dans les métiers traditionnellement masculins du secteur minier.

De ce plan d'action ont émergé des concertations locales et nationales qui ont favorisé l'émergence et le renforcement d'initiatives durables au sein de l'industrie. Ensemble, les acteurs de l'industrie ont identifié leurs priorités d'action et partagé leurs approches novatrices créant ainsi des occasions prometteuses pour les femmes de métiers qui souhaitent intégrer le secteur minier au cours des prochaines années.

Le CIAFT a ainsi coordonné un partenariat avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie minière (CSMO mines), l'Association minière du Québec (AMQ), l'Institut national de mines du Québec (INMQ), le Comité condition féminine Baie-James (CCFBJ) ainsi que des minières qui se sont engagées à poser des actions concrètes et a produit un portrait des femmes de métier dans le secteur minier doté d'un plan d'action sectoriel pour l'industrie¹⁰.

Le projet a aussi permis de créer le *Guide des bonnes pratiques de l'industrie minière pour favoriser l'intégration des travailleuses*. Le guide démontre l'ensemble des pratiques d'intégration des femmes mises en place au sein de plusieurs sociétés minières québécoises et qui ont permis l'intégration et la rétention de personnel féminin. Le guide est disponible à tous et inclut des outils facilement utilisables.

L'industrie fait sa part pour améliorer l'intégration des femmes, elle met en place des programmes d'aide, elle fournit les outils et vêtements adaptés et le gouvernement doit l'aider à faire la promotion de l'industrie minière auprès des femmes. Cette aide pourrait prendre la forme d'activités de promotion et de sensibilisation aux formations et métiers miniers auprès des femmes. Des incitatifs de bourses d'études seraient aussi souhaitables. Il arrive que certaines femmes désirent quitter un emploi précaire afin d'étudier dans le secteur minier, mais se retrouvent devant une situation financière les empêchant de réaliser leur souhait. Celles-ci ne bénéficient d'aucun revenu durant la période scolaire et doivent se loger et se nourrir dans des régions où parfois le prix des biens de base est plus élevé.

Dans l'industrie minière, la présence des femmes est faible dans les emplois non traditionnels tels que les métiers et les postes de production (4 %) ainsi que les postes hiérarchiques et de gestion (6 %). En raison de la rareté de la main-

¹⁰ https://ciaft.files.wordpress.com/2017/01/ciaft_femmesmetierssecteurminierqc_pdf.pdf

d'œuvre et de leur sous-représentation dans de nombreux secteurs, les femmes forment donc un bassin de main-d'œuvre à développer.

L'employabilité des femmes nécessite un travail important en amont. Elles ne représentent en moyenne que 5 % des diplômées dans les principales formations professionnelles menant au secteur minier au Québec, en raison notamment de leur préférence à poursuivre des études postsecondaires. Il importe donc d'encourager la diversification du choix de carrière des femmes afin d'augmenter le nombre d'étudiantes au sein des cohortes en formation professionnelle. Qui plus est, il peut être pertinent de favoriser l'accès des diplômées à un premier emploi dans l'industrie, ainsi que travailler au maintien des travailleuses en emploi par la transformation des pratiques au sein du secteur minier, afin qu'elles soient plus inclusives.

Main-d'œuvre immigrante

Plusieurs obstacles rendent difficile l'intégration des immigrés, dont la reconnaissance des compétences, la difficulté à intégrer la culture du milieu de travail, la complexité à trouver un emploi pour la conjointe ou le conjoint et l'inquiétude à s'installer dans une région mono-industrielle, surtout si elle est cyclique. Qui plus est, la répartition des immigrants n'est pas uniforme sur le territoire canadien, ce ne sont donc pas toutes les régions qui bénéficient de cet apport de main-d'œuvre.

Il importe de soutenir les instances de développement local et régional afin d'attirer la main-d'œuvre en région. L'expérience internationale des immigrés n'est souvent pas entièrement reconnue. Conséquemment, il pourrait être intéressant de faciliter la reconnaissance de leurs acquis et de leurs titres de compétences. Alors que le sentiment d'isolement en milieu rural et la complexité à trouver un emploi pour la conjointe ou le conjoint sont des problématiques soulevées, il peut être intéressant d'utiliser plus intensivement du navetage aéroporté et ainsi profiter davantage de la main-d'œuvre immigrante établie dans les grands centres. Les grandes villes offrent aux immigrés ainsi qu'à leur famille l'accès à des services de soutien importants, tels les réseaux de la communauté culturelle, des programmes de formation linguistique et de perfectionnement des compétences, des services d'intégration, mais surtout plusieurs débouchés pour les conjointes et conjoints.

Pour ceux et celles désirant s'établir en région et œuvrer dans l'industrie minière, il est essentiel de concevoir des solutions d'aide à la transition de carrière pour les immigrés confrontés à des mises à pied ou à d'autres types de précarité afin de les rassurer quand vient le temps d'intégrer un secteur d'activité reconnu pour être cyclique.

Des programmes de recrutement international dans lesquels les nouveaux arrivants seraient préparés à intégrer une région spécifique seraient bénéfiques à l'embauche et la rétention d'immigrants dans le secteur minier.

En embauchant un groupe du même pays et en créant des comités d'accueil et des centres de ressources localement pour ces nouveaux arrivants favoriseraient l'embauche et le désir des immigrants de venir s'installer en région minière.

3.5. Domaine d'intérêt possible : Faire progresser la participation des peuples autochtones

3.5.1. Comment les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent-ils favoriser la participation des peuples autochtones dans l'industrie des minéraux et des métaux?

L'industrie minière joue un rôle prépondérant quant à la participation des peuples autochtones à l'exploitation des ressources naturelles, notamment par la signature d'ententes qui ont favorisé l'augmentation du bien-être des collectivités autochtones partout sur le territoire.

L'industrie minière appuie les efforts visant à aider les Autochtones à bénéficier pleinement des occasions économiques engendrées par l'exploitation minière. Elle encourage leur participation par la formation, la création d'entreprises et d'emplois, les investissements sociaux, et par des politiques d'approvisionnement local.

Les gouvernements, de leur côté, doivent faire leur part pour aider les communautés autochtones à améliorer leur capacité à faire des affaires, à participer aux consultations et à obtenir des emplois. Si les gouvernements s'occupent des communautés plutôt que ce soit aux sociétés minières à le faire, il y a de meilleures chances que les attentes des communautés autochtones envers les sociétés minières en soient davantage réalistes. À cette fin, les gouvernements doivent :

- Faire des investissements sociaux fondamentaux (santé, logement, approvisionnement en eau potable, éducation) qui participent à l'atteinte de résultats positifs sur le plan de la santé et de l'éducation des peuples autochtones;
- Mettre en place des fonds ciblés pour le soutien au développement d'expertise des communautés autochtones, à la formation et l'entrepreneuriat qui aideront les Autochtones à obtenir un emploi et à saisir les occasions de développement commercial produites par l'industrie;
- Mettre en place un régime de partage des redevances minières, sans toutefois augmenter le fardeau financier des sociétés minières.

La majorité des provinces et territoires ont établi des politiques ou des lignes directrices pour baliser les processus de consultation des communautés autochtones. D'une province à l'autre, il s'avère que ces balises diffèrent, créent des attentes de la part des communautés autochtones et rendent le travail des initiateurs de projets complexe à cet égard, d'autant plus que les communautés

n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour répondre aux demandes de consultation.

Les sociétés minières souhaitent une intervention du gouvernement pour rétablir le climat de confiance, pour diminuer l'incertitude et pour établir des balises. Seuls les gouvernements peuvent améliorer cette situation. Ils doivent :

- Rappeler aux communautés autochtones les rôles et responsabilités de chacune des parties pour ainsi éviter les demandes d'accommodement directement aux sociétés minières;
- Conclure une ou des ententes avec les communautés autochtones afin de procéder au partage des redevances minières sans impact sur le niveau de redevances à verser au gouvernement par les sociétés minières;
- Clarifier les territoires de consultation;
- Accompagner les communautés qui sont consultées, notamment en mettant en place des comités de liaison entre le gouvernement et les communautés autochtones traitant des enjeux spécifiques au domaine minier;
- Mettre en place une table temporaire afin de faciliter la communication des enjeux;
- Préciser qui doit payer pour la consultation - Dans l'ensemble du pays, on se demande souvent qui doit payer pour les services de consultation, d'autant plus qu'il n'existe pas de loi qui indique dans quels cas la Couronne ou les promoteurs doivent assumer les coûts.
- Respecter les délais et échéances pour la consultation et la prise de décisions et ne pas donner de pouvoir discrétionnaire permettant de prolonger les délais;
- Éliminer l'ambiguïté des accommodements et l'imprécision des mesures d'accommodement liées à des conséquences sur les droits pour les ententes entre les entreprises et les communautés – cette ambiguïté est liée à la difficulté croissante d'établir une distinction entre les mesures formelles d'accommodement (qui découlent de la consultation) et les ententes commerciales entre les entreprises et les communautés (qui découlent de la mobilisation).

L'industrie croit fermement qu'un renforcement de la collaboration entre toutes les parties impliquées (le gouvernement, l'industrie et les communautés autochtones) créera un environnement commercial plus stable et favorable pour l'exploration et le développement minier en plus d'optimiser les bénéfices pour tous et de rehausser la participation des Autochtones au sein du secteur des minéraux et des métaux.

3.5.2. Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie pour mobiliser les collectivités autochtones?

Il est vrai que l'industrie minière joue un rôle prépondérant quant à la participation des peuples autochtones à l'exploitation des ressources naturelles, entre autres par la signature d'ententes qui ont favorisé l'augmentation du bien-être des collectivités autochtones partout sur le territoire.

Le bilan de l'industrie minière en cette matière est fort enviable. À titre d'exemple, Mine Raglan (Glencore) offre de façon informelle un service de transport aux collectivités de Salluit et de Kangiqsujuaq, dont l'isolement géographique rend difficile l'accessibilité aux biens et services. Alors que le coût relatif au transport des marchandises vers ces communautés est très élevé, limitant de ce fait l'importation de produits dans la région, Mine Raglan offre gratuitement, lorsque l'espace est suffisant à bord de son brise-glace MV Arctic, un service de transport de marchandises de toutes sortes. Entre 2010 et 2016, la valeur de ces services a atteint plus de 776 429 \$. Mine Raglan a également mis sur pied le **Programme Akkivik**, qui signifie donner un coup de pouce en inuktitut, afin de soutenir ses collectivités hôtes en contribuant à des projets relatifs au développement social et économique, direct et à long terme, de Kangiqsujuaq et de Salluit. En effet, Mine Raglan soutient financièrement ou en nature des projets communautaires dans des sphères d'activités comme la santé et le bien-être, l'éducation, l'entrepreneuriat, la santé alimentaire ainsi que la sécurité énergétique.

Dans le cadre de ses opérations à la baie James, Goldcorp Éléonore est signataire de l'**Entente de collaboration Opinagow**. L'entente sur les répercussions et les avantages signée par la minière avec la Nation crie de Wemindji, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), ainsi que le gouvernement de la nation crie, contient des programmes de formation et d'embauche locale, de développement d'opportunités économiques et de promotion de l'éducation.

Elle prévoit aussi un mécanisme de résolution des litiges et intègre les traditions crie dans les processus de gestion de la mine. Toujours dans le cadre de l'Entente de collaboration Opinagow, les différentes parties ont convenu de mettre sur pied un comité de collaboration formée d'un nombre égal de représentants des Cris et de Goldcorp; ce comité se veut le forum permanent de discussion, de collaboration, ainsi que de coordination concernant toutes les questions liées à l'Entente. De ce comité découlent trois autres comités, ces derniers traitent d'aspects spécifiques à la mise en œuvre de l'Entente de collaboration :

- Comité de l'environnement : ce comité est notamment responsable de la conception ainsi que de la mise en œuvre du système de gestion environnementale, de la surveillance des activités et de la restauration du site. Les partenaires cris sont invités à participer au processus de gestion environnementale afin de faire bénéficier Éléonore de leurs

connaissances traditionnelles dans la conduite des activités touchant l'environnement. La minière reconnaît et respecte notamment l'autorité traditionnelle des maîtres de trappe à l'égard des activités de gestion de la faune sur les lignes de trappe touchées. Éléonore a également créé le **Fonds Indohoun** visant à perpétuer les activités traditionnelles sur les territoires touchés par l'exploitation minière.

- Comité des opportunités d'affaires : ce comité fait office de forum de collaboration, de discussion et de coordination pour tout ce qui a trait au développement d'occasions d'affaires. L'objectif est de favoriser le développement de nouvelles entreprises prospères et pérennes, en fonction des besoins d'Éléonore et des communautés criées. En effet, l'Entente de collaboration Opinagow vise à stimuler la création d'une multitude de PME, ainsi qu'à soutenir les entreprises de construction de routes, de transport ou d'entretien existantes par l'intermédiaire de partenariats d'affaires. Par exemple, Air Creebec, grâce à une aide fournie aux termes de l'Entente, s'est procuré trois avions Dash 8-100.
- Comité de l'emploi et de la formation : Goldcorp s'est engagé dans l'Entente de collaboration à effectuer une contribution financière au profit du **Mâyôu Piu Training Institute**, afin de décerner des bourses d'études aux Cris désireux de poursuivre des études postsecondaires, notamment dans des domaines relatifs à l'industrie minière. Qui plus est, le **programme d'emploi d'été** de la mine offre à des étudiants cris de niveau postsecondaire l'occasion de découvrir de près l'industrie minière tout en développant de nouvelles compétences et en acquérant de l'expérience de travail. Les efforts de Goldcorp en matière de mobilisation des communautés autochtones s'avèrent une réussite, comme en témoignent les 225 employés issus des Premières Nations œuvrant à la mine.

Alors que la mobilisation des communautés autochtones est liée de façon intrinsèque à la formation de gens compétents pouvant bénéficier des occasions générées par les projets d'exploitation des minéraux, de nombreuses minières œuvrent à favoriser la formation, l'emploi et l'intégration de personnel autochtone.

En 2008, Mine Raglan a élaboré le **Programme Tamatumani** avec pour objectif de favoriser l'emploi, la formation et l'intégration de personnel inuit, ainsi que leur développement au sein de l'entreprise. Alors que le développement économique du Nunavik comporte son lot de défis et que les opportunités d'emplois et de formations y sont plus rares que dans les régions du sud, Mine Raglan mise sur différents outils quant au développement de la main-d'œuvre, comme des cours de français et d'anglais, un programme de transition au travail, ainsi qu'une formation technique appliquée aux différents postes :

- **La Mine-école et École de surface** : deux programmes qui permettent aux personnes inuites de suivre une formation spécialisée développée dans le but de devenir mineur sous terre ou d'occuper des postes en lien avec l'entretien de bâtiments;
- **Programme Rapid Inuit Development and Employment (RIDE)** : ce programme vise à offrir des postes à haute responsabilité à des employés inuits qualifiés et désireux de progresser au sein de la compagnie, ainsi qu'à de futurs candidats. RIDE mise sur un plan de progression à caractère individuel, visant à accélérer le cheminement de carrière des employés inuits qualifiés de Mine Raglan, ainsi que sur des partenariats avec les établissements scolaires, de façon à stimuler l'éducation des jeunes inuits dans différents programmes spécifiques;
- **Programme de formation interculturelle** : ce programme est soutenu par l'Institut culturel Avataq et il vise à approfondir les connaissances des travailleurs non inuits sur la culture inuite. Cette mesure favorise l'intégration des employés inuits et la tolérance au sein des équipes de travail. La formation est suivie par tous les employés du site minier;
- **Centre d'emploi inuit** : de l'affichage à la confirmation de l'embauche, le centre travaille en partenariat avec les bureaux locaux d'emplois dans les communautés du Nunavik et il cherche à assurer la visibilité des postes disponibles à Mine Raglan. Depuis 1998, le nombre d'employés inuits est passé de 55 à 178 en 2016, ce qui représente une augmentation de plus de 224 %.

Qui plus est, Mine Raglan a développé le Fonds Raglan pour l'éducation qui permet le versement de bourses aux étudiants du Nunavik qui poursuivent des études postsecondaires. Entre 2005 et 2016, c'est plus de 850 000 \$ qui ont été remis en bourses à des étudiants, permettant non seulement de faciliter la participation des Inuits aux activités de Mine Raglan, mais aussi de favoriser le développement des compétences locales afin d'aider le développement économique de l'ensemble de la région.

Un autre bon exemple est celui d'Agnico Eagle, qui au Nunavut embauche près de 2 000 personnes, dont 35 % sont des Inuits. Agnico Eagle a mis en place plusieurs initiatives afin d'aider au développement de la communauté locale, dont des services en santé, en éducation et en divertissement, la réparation ou le développement de nouvelles infrastructures, la création de programmes de formation pour leurs employés.

3.5.3. Comment les gouvernements peuvent-ils aider l'industrie à bâtir des relations et à promouvoir des projets avec des partenaires autochtones?

L'industrie minière est ouverte à ce que les communautés autochtones participent au développement de l'activité minière et profitent de ses retombées positives, notamment en ce qui concerne les opportunités d'emplois, de formations, d'occasions d'affaires et de développement de projets structurants pour leur milieu. Cependant, elle persiste à dire qu'il revient au gouvernement de verser des redevances ou royautés aux communautés autochtones, et ce, sans que les redevances versées aux gouvernements en soient augmentées. Le partage des redevances minières ne doit pas relever de l'industrie, mais plutôt du gouvernement à qui les sociétés minières versent lesdites redevances selon un système clair, encadré et bien établi.

Si les gouvernements souhaitent que les sociétés minières versent des redevances aux communautés autochtones, ils doivent rendre admissibles à l'impôt minier les montants versés ou accorder des crédits d'impôt.

L'AMQ craint que l'ensemble des relations de l'industrie minière avec les communautés, qu'elles soient autochtones ou non, en soit affecté si aucune action n'est prise par les gouvernements.

Actuellement, les rôles et responsabilités de la Couronne et des promoteurs semblent clairement définis sur papier, mais l'application est toute autre. Le promoteur minier est laissé à lui-même dans ses communications et relations avec les communautés. Il en est de même du côté des communautés autochtones qui ne sont pas soutenues par le gouvernement pour répondre aux demandes du secteur minier et n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour participer aux démarches de consultation.

Conformément à la jurisprudence applicable, l'obligation de consulter et, s'il y a lieu, d'accommoder, incombe à la Couronne. Cette dernière initie, mène et s'assure du bon déroulement du processus de consultation et consulte les communautés autochtones de manière distincte lorsque les circonstances le requièrent.

Quant aux promoteurs miniers, leur rôle se limite à informer les communautés de leur projet et de prendre en compte les préoccupations et attentes exprimées.

Par ailleurs, en raison de l'objectif de réconciliation avec les communautés autochtones que s'est fixé le gouvernement fédéral, le portrait des discussions entre les sociétés minières et les peuples autochtones est en train de changer. Les demandes des communautés autochtones en territoire non conventionné deviennent de plus en plus exigeantes, notamment en matière de compensations financières. Les sociétés minières souhaitent une intervention des gouvernements pour rétablir le climat de confiance, pour diminuer l'incertitude et pour établir des balises.

Lors de la phase d'information par le promoteur minier, les discussions prennent souvent la forme de consultation au cours desquelles les communautés

autochtones en profitent pour faire des revendications monétaires et territoriales, ce qui entraîne de la confusion dans la démarche. Le gouvernement doit rappeler aux communautés autochtones les rôles et responsabilités de chacune des parties pour ainsi éviter les demandes d'accommodement directement aux sociétés minières.

En attendant la conclusion d'ententes et de traités avec les Premières Nations, l'industrie minière a besoin d'une intervention de l'État pour établir des règles claires dans les relations avec les communautés autochtones présentes sur le territoire.

Comme mentionné précédemment, le gouvernement doit mettre en place des programmes pour aider les communautés autochtones à profiter pleinement du développement économique généré par les projets miniers. Il doit :

- *Faire des investissements sociaux fondamentaux (santé, logement, approvisionnement en eau potable, éducation) qui participent à l'atteinte de résultats positifs sur le plan de la santé et de l'éducation des peuples autochtones;*
- *Mettre en place des fonds ciblés pour le soutien au développement d'expertise des communautés autochtones, la formation et l'entrepreneuriat qui aideront les Autochtones à obtenir un emploi et à saisir les occasions de développement commercial produites par l'industrie.*

3.6. Domaine d'intérêt possible : Tirer parti du leadership du Canada dans un marché mondial

3.6.1. Quels sont les plus gros obstacles pour attirer les investissements directs étrangers dans le secteur canadien des minéraux et des métaux? Comment pouvons-nous surmonter ces obstacles?

Si le gouvernement souhaite voir se développer de nouveaux projets miniers au Canada, il doit mieux appuyer les promoteurs, en faisant la promotion des avantages liés à l'exploitation responsable des ressources naturelles pour éviter que ce « fardeau » n'incombe qu'aux entreprises, en encourageant le développement de projets et en expliquant davantage leur importance pour la prospérité du Canada et le lien avec le maintien des services publics et de notre qualité de vie, sans oublier l'importance des métaux et minéraux dans nos vies. Cela contribuera inévitablement à une meilleure acceptabilité sociale des projets miniers.

Les plus gros obstacles sont :

- l'incertitude des processus d'autorisation environnementale;

- l'incertitude relative aux relations avec les communautés autochtones;
- l'incertitude en regard des délais pour obtenir les permis;
- l'incertitude en regard de la répartition du pouvoir de décision entre les gouvernements et les communautés;
- l'incertitude relative aux paiements de redevances minières;
- l'incertitude par rapport à la main-d'œuvre disponible – en qualité et en nombre pour répondre aux besoins de développement de l'entreprise.

Les promoteurs n'ont pas de garantie que s'ils font bien les choses, s'ils se soumettent et respectent toutes les règles qu'ils seront en mesure d'avoir les autorisations nécessaires pour réaliser leurs projets et dans quels délais. Malheureusement, notre système d'autorisation ne valorise pas le travail bien fait.

Pour surmonter ces obstacles, les gouvernements doivent s'engager à faciliter le travail des promoteurs, à simplifier les processus et à mettre en place des règles claires pour tous (les promoteurs, les communautés locales, etc.). Les ministres des gouvernements provinciaux et fédéral responsables des ressources naturelles doivent collaborer pour s'assurer qu'aucun conflit intergouvernemental inutile ou processus d'évaluation irréaliste ne vienne perturber le climat d'investissement du Canada¹¹.

Pour réduire l'incertitude des processus d'autorisation environnementale et l'incertitude relative aux relations avec les communautés autochtones, sans réduire les exigences en matière environnementale ou sociale, il est possible de mettre des règles claires permettant aux promoteurs de réaliser leurs projets. Il importe à ce titre que les processus de consultation des communautés ne deviennent pas des formes de référendum ou l'expression de droit de vie ou de mort sur un projet, mais plutôt un processus visant à rendre acceptable le projet, un processus permettant aux promoteurs de bonifier leurs projets en tenant compte des préoccupations de la population locale. Ultimement, c'est au gouvernement de juger si un projet est acceptable ou non dans sa forme actuelle et de proposer des modifications ou ajustements pour le rendre acceptable, le cas échéant.

Pour ce qui est des délais, les règles doivent être claires sans possibilité de prolongation de la part des gouvernements. Pour le secteur minier, il importe que les évaluations d'impact soient menées à terme en temps opportun. Les fenêtres d'opportunités sont minces et il est primordial de pouvoir démarrer un projet lorsque le marché est favorable. Des délais importants et non prévus peuvent faire en sorte que le projet ne voit jamais le jour.

En matière de paiements de redevances, les gouvernements doivent mettre des balises claires que les sociétés minières doivent verser des redevances aux gouvernements (impôt minier) et qu'il en revient aux gouvernements de verser des redevances aux communautés locales, autochtones ou non autochtones. Le

¹¹ Fédération de l'industrie minière canadienne (FIMC) – Maintenir la position de chef de file mondial du Canada dans le secteur minier – Mémoire présenté à la 74^e Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines du Canada, août 2017;

partage des redevances par les gouvernements apporterait une équité pour toutes les parties concernées.

3.6.2. Comment pouvons-nous renforcer l'image de marque du Canada tout en respectant les avantages uniques et les activités d'attraction des investissements des provinces et des territoires?

Le gouvernement du Canada doit encourager les compagnies qui font bien les choses. Il doit faire valoir que les compagnies canadiennes respectent les plus hauts standards en matière sociale et environnementale, que les sociétés minières canadiennes travaillent dans le respect des gens et de l'environnement.

Le gouvernement du Canada doit travailler en collaboration et en complémentarité avec les provinces et les territoires, les appuyer dans leurs démarches pour attirer des investisseurs étrangers. Les provinces et les territoires, en actions complémentaires au gouvernement fédéral, pourront faire valoir la spécificité de leur territoire.

Le gouvernement doit faire la promotion des meilleures pratiques de l'industrie, dont l'initiative Vers le développement minier durable de l'Association minière du Canada, qui a déjà été adoptée dans cinq pays (Finlande, Argentine, Botswana, Philippines, Espagne) où des sociétés minières canadiennes ont des installations minières. Cette initiative volontaire de l'industrie minière canadienne est sans aucun doute un atout de taille pour positionner le Canada à titre de leader en exploitation minière durable, et ce, aussi auprès de compagnies comme Apple ou Tesla qui ont des politiques d'approvisionnement responsable. Si le Canada fait mieux et s'est doté d'outils comme le VDMD, le gouvernement devrait en faire la promotion auprès de ces entreprises et sur toutes les tribunes qui se présentent.

3.6.3. Que pouvons-nous faire pour mieux appuyer la réussite des entreprises canadiennes, dont les fournisseurs d'équipement et de services ainsi que les entreprises de technologies propres, qui mènent des activités à l'étranger?

Les activités à l'étranger demandent plus d'investissements et les risques sont élevés. Pour minimiser ces risques, le gouvernement doit mieux accompagner nos fournisseurs d'équipements et de services en fournissant par exemple des assurances à l'exportation, de l'assistance pour obtenir du financement des banques canadiennes pour des équipements destinés à l'étranger.

Le gouvernement doit maintenir, voire augmenter ses programmes d'aide à la participation des fournisseurs d'équipements et de services à des missions commerciales et aux foires commerciales à l'étranger, par exemple Mining Congress Sonora, Expomina Peru, World Mining Congress, International Mining & Machinery Exhibition, Indaba Mining, etc.

Le gouvernement doit entreprendre des discussions avec les gouvernements étrangers afin d'offrir et de mettre en place des programmes de formation destinés aux étrangers.

Le gouvernement doit continuer à faire valoir nos forces :

- Main-d'œuvre parmi la meilleure au monde;
- Expertise reconnue;
- Excellent réseau de centres de recherche et de formation;
- Excellent réseau de fournisseurs;
- Leader en matière de santé et sécurité du travail;
- Standards élevés en matière de développement durable.

4. CONCLUSION

L'Association minière du Québec salue cette initiative du gouvernement du Canada et cette occasion de consultation qui lui a été offerte.

Pour que ce plan soit un succès, il importe que tous les partenaires puissent se l'approprier, incluant les gouvernements des provinces et des territoires. Pour ce faire, le Plan devra impérativement prendre en compte les commentaires soumis par les différentes associations minières, de même que ceux émis par les compagnies. Les intentions du gouvernement du Canada sont bonnes et les objectifs sont louables. Mais sans cette nécessaire mobilisation des partenaires, ce plan en restera là.

Autre facteur de succès : la réelle volonté des gouvernements de voir se maintenir et se développer une industrie minière forte au pays. Les sociétés minières ont clairement démontré, au fil des ans, que le Canada constituait un endroit de choix où mener leurs activités, notamment en raison de la qualité de sa main-d'œuvre. Par contre, les gouvernements doivent envoyer le signal qu'ils font tout en leur pouvoir pour attirer les investissements ici. Pour y arriver, il faut limiter l'incertitude au minimum, mieux accompagner les initiateurs de projets et les communautés, proposer un cadre législatif, réglementaire, normatif et fiscal attrayant, faire une meilleure promotion de l'industrie minière et clarifier la question des relations avec les communautés autochtones.

On le voit, l'agenda est chargé, mais en se basant sur la mobilisation observée pour la rédaction de ce mémoire, il est évident que la volonté de réussir est bel et bien présente du côté de l'industrie minière.

L'AMQ souhaite que ses commentaires puissent contribuer à l'élaboration d'un plan qui soit structurant pour le Canada, son industrie minière et l'ensemble des Canadiens et demeure disponible pour tout complément d'information ou étapes subséquentes.